



1 Madame Guillevic vit à Caudan. En 2021, comme les habitants de Languidic, Hennebont, Riantec, Bubry, Cléguer, Plouay, Locmiquélic, Inzinzac -Lochrist, Brandérion, Port-Louis, Gâvres, Calan, Lanvaudan, Quistinic, Inguiniel, Pont-Scorff, Lanester et Groix, elle avait téléchargé l'application « mon badge déchèterie » pour pouvoir entrer en déchèterie.



2 Au mois de janvier 2022, elle a reçu un SMS et un mail l'informant de la désactivation de cette application et du lancement d'une nouvelle version, plus fonctionnelle.



3 Pour commencer, Mme Guillevic supprime l'ancienne application de son téléphone. Elle n'est plus active, elle ne lui servira donc plus à rien !



4 A partir de son téléphone ou de son ordinateur, elle clique sur le lien qu'elle a reçu par SMS ou par mail et qui la redirige vers une page du site internet de Lorient Agglomération lui précisant la démarche à suivre.



5 Aïe ! Elle se rend compte que son téléphone est trop ancien (modèle de téléphone antérieur à 2016). Mme Guillevic choisit donc de passer à un badge « physique » : elle complète le formulaire en ligne et joint le justificatif de domicile demandé.



6 Suite à l'envoi de son formulaire complété, elle reçoit un mail confirmant la bonne réception de sa demande.



3 SEMAINES PLUS TARD..

7 Au courrier, Mme Guillevic vient de recevoir sa nouvelle carte pour entrer en déchèterie. Celle-ci est à conserver soigneusement : sans la percer, la plier ou la casser.



8 A l'arrêt devant la barrière fermée, Mme Guillevic présente sa carte à quelques centimètres du lecteur. Bip ! Un signal sonore lui indique que son badge est détecté puis le message « passage autorisé » s'affiche sur le lecteur. La barrière s'ouvre, il n'y a plus qu'à rentrer !